

COURSE NATURE DES MINIMES  
AU TERRAIN DES SOKOLS  
DIMANCHE 01 OCTOBRE 2017

**1- Date et lieu de l'épreuve :**

Dimanche 01 octobre 2017, au terrain des SOKOLS, 58260 LA MACHINE.

**2- Nature de l'épreuve :**

Course nature ouverte aux non licenciés FFA selon les conditions définies à l'article 6 b.

**3- Organisateur :**

UFM ATHLETISME.COTET Bruno, 15 rue Jules Pravieux, 58260 LA MACHINE.

Tél. : [03 86 50 47 19](tel:0386504719) Port : [06 89 97 64 81](tel:0689976481) Mail : [cotet.bb@wanadoo.fr](mailto:cotet.bb@wanadoo.fr)

**4- Parcours :**

Départ et arrivée au terrain des SOKOLS.

**5- Horaires et distances selon catégories d'âge :**

**10h00 :** Course de (9km) départ unique pour les catégories Cadets à Masters, M&F (Nés en 2001 et avant).  
Course de (18km) départ unique pour les catégories Juniors à Masters, M&F (Nés en 1999 et avant).

**10h15 :** Randonnée 1 boucle (9km).

**6- Conditions de participation :**

**a- Catégorie d'âge :**

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie Cadet pour la course des 9km et au minimum de la catégorie Junior pour la course des 18km.

**b- Certificat médical :**

Les différentes épreuves sont ouvertes aux licenciés FFA, FSGT, UFOLEP, FFA Tri ,FFCO,FFPM, et aux non licenciés sous réserve de fournir un certificat médical avec la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en COMPETITION » datant de moins d'1 an. Les certificats médicaux sont conservés par l'organisation. La randonnée est ouverte à tous.

**c- Inscriptions :**

Chaque concurrent devra s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription jusqu'au jeudi 28 septembre 2017 ou sur place le jour de l'épreuve (30mn avant l'horaire de l'épreuve choisie). \*[8euros](#) pour 9km \*[11euros](#) pour 18km \* [5euros](#) pour la randonnée( Paiement à régler le jour de l'inscription). [+2euros](#) le jour de l'épreuve. Tout chèque sera établi à l'ordre de : « UFM Athlétisme ».

**7- Assurance :**

L'organisateur est couvert en responsabilité civile et les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Néanmoins, cela ne dispense pas les concurrents de se couvrir par une assurance sportive ou personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents ou dommages corporels causés à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes, dommages pouvant survenir durant la manifestation.

**8- Sécurité et soins :**

**a- Voies utilisées :**

La course se déroule sur pistes ou chemins forestiers fermés à la circulation.

**b- Sécurité des concurrents :**

La sécurité est assurée par la croix rouge

**c- Ravitaillement-épongeage :**

Ravitaillement en eau et épongeage aux points A et B.

**9- Protection de l'environnement :**

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

**10- Droit à l'image :**

En s'inscrivant, les concurrents acceptent le présent règlement et autorisent les organisateurs à exploiter les images des courses, (Individuel ou groupe) publier les résultats sans que les concurrents puissent s'y opposer au titre de leur droit à l'image.

**11- Contrôle anti-dopage :**

Cette épreuve peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage. Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir un certificat médical délivré par leur médecin traitant.

**12- Récompenses :Récompense à tous les participants**

Pour les 9km et 18km il sera établi à minimum un classement scratch masculin et un classement scratch féminin . **Podiums : - aux trois premiers (F/M) pour les deux courses citées ci-dessus**, se verront remettre un chèque cadeau d'une valeur de **50€**pour les premières places; **30€**pour les deuxièmes et **20€** pour les troisièmes. Sera également mis en compétition ( Seulement pour les 9 et 18KM rassemblés ) le challenge **ROLLAND URBAIN** ancien Président de l'**UFM ATHLETISME**. Ce challenge sera réservé aux clubs FFA les plus représentés lors de ces deuxcourses et sera acquis définitivement après l'avoir remporté 3 années consécutives.

**13- Résultats :**

Ils seront affichés à l'issue de chaque épreuve. Les réclamations concernant le classement seront reçues par le juge arbitre général durant les 30 minutes suivants leur affichage, au-delà desquelles, le classement sera réputé officiel et donnera lieu à leur proclamation.

**14- Force majeure :**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

**15- Annulation :**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

**16- Réclamations-Litiges :**

Toute réclamation ou litige seront reçus par un juge arbitre sportif qui tranchera en dernier ressort, en sachant que chaque concurrent devra se conformer au présent règlement dans son intégralité et déclare en avoir pris connaissance.